

Bonjour,

J'ai le plaisir de vous inviter aux premiers ateliers pratiques organisés par Medicen Paris Region en partenariat avec la CCIP, Adebitech et Centrale-Santé le 15 juin 2011 de 13h30 à 18h30 à Biocitech, le parc technologique de Paris Région qu'il est urgent de (re)visiter aux portes de Paris (métro ligne 5 Station: Bobigny Pantin Raymond Queneau).

"Le CIR des Principes à la Pratique ou la vraie vie des PME innovantes face au CIR"
ou en d'autres termes plus parlants

"Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le CIR sans jamais oser le demander"

Pour la première fois vous allez découvrir qui fait quoi, qui décide quoi, et ce qui se passe lorsque vous avez déposé le fameux formulaire 2069A aux services des impôts, comprendre les objectifs de chaque intervenant dans la chaîne et comment faire valoir vos bons droits dans le respect strict de la loi.

Cet atelier est ouvert à tous ceux que le CIR intéresse (PME, grands groupes, administrations, institutions, etc...). Grande nouveauté, pour les PME innovantes qui le demanderont et dans la limite des places disponibles, la possibilité d'obtenir un conseil confidentiel, professionnel et gratuit sur le montage du dossier ou sur un contentieux fiscal existant.

Si vous vous posez au moins une des questions ou réflexions ci-dessous, alors n'hésitez pas, cliquez sur ce lien maintenant, les places sont limitées et l'inscription obligatoire.

- Que devient mon document "cerfa" remis aux impôts? Pourquoi le remboursement "immédiat" peut prendre 12 mois ou plus?
- Comment et à qui puis-je faire valoir mon bon droit évident pour moi?
- J'ai obtenu mon agrément CIR, et je découvre que je dois retirer le montant de mes factures de la recherche sous contrat CIR de mon assiette, alors que je croyais devoir uniquement retirer mes coûts de la recherche pour calculer l'assiette. Je suis perdant! Le jeu en vaut-il la chandelle?
- Pourquoi dans les faits, y a-t-il une différence d'interprétation de la loi fiscale en fonction du lieu géographique du contrôle?
- On me dit que les frais de déplacement aux congrès ne sont pas pris en compte dans l'assiette CIR veille technologique par certains contrôleurs alors que d'autres les prennent en compte?
- Qu'est ce que le BOI, qui fait la loi fiscale, qui la décide?
- Quelle valeur juridique et fiscale doit-on donner aux recommandations du ministère de la recherche?
- J'ai reçu une demande d'information des impôts, et je découvre que je suis en contentieux avec le fisc alors que je croyais ne demander que ce qui m'est dû?
- Je ne suis sûrement pas le premier à être contrôlé, comment récupérer des infos pratiques pour répondre sans avoir à payer un avocat ou un conseil?
- Quelle valeur ajoutée apportent les conseils en CIR, combien ça coûte?
- Combien coûte un procès devant le tribunal administratif pour défendre ses droits?
- etc...

RAPPEL IMPORTANT

- L'objectif de cet atelier, est avant tout, comme son nom l'indique, d'être un atelier pratique (présentations, échanges et conseils personnalisés gratuits) s'adressant à tous ceux que le CIR intéresse et notamment aux responsables CIR des PME/TPE innovantes, Il s'adresse aussi aux entrepreneurs qui se demandent si le jeu en vaut la chandelle et quels sont les risques/avantages à se lancer dans un tel processus et qui se posent de nombreuses questions très pratiques sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire ou bien qui sont faces à une administration dont l'interprétation des règles et/ou leurs changements sont quelquefois

déroutants. Si vous vous posez une seule de ces questions sur la réalité du CIR, cet atelier gratuit est fait pour vous. N'attendez pas pour vous inscrire.

- L'objectif de cet atelier n'est évidemment pas de faire uniquement la nième présentation du seul l'intérêt du dispositif CIR qui est grandement acquis dans notre secteur, ni de mener un débat d'idées passionné sans conclusion opérationnelle, mais d'être avant tout d'être un lieu d'écoute réciproque, sur des éléments factuels afin que chacun comprenne le processus global, son rôle et les conséquences de ses décisions pour les autres.

Nous vous invitons dès maintenant à *visiter notre nouveau site Centrale-Santé* : www.centrale-sante.net en phase de test et nous faire part de vos remarques. La technologie utilisée rendra possible une meilleure animation des pôles d'intérêts et donnera une place renforcée pour une interactivité améliorée. Nous vous tiendrons informé des évolutions et des mises à dispositions de ces nouvelles fonctionnalités.

Rappel, la plus grande base de connaissance sur l'entrepreneuriat en biotech est disponible sur le site www.centrale-sante.net et c'est gratuit.

Visitez le site de l'Association des Centraliens: www.centraliens.net. Si tu es centralien, nous t'invitons à payer ta cotisation AECP à l'Association des centraliens qui en a besoin pour mener à bien sa mission.

Très cordialement

Manuel GEA
Président-fondateur de Centrale-Santé
Co-fondateur & CEO Bio-Modeling Systems

Si vous ne souhaitez plus recevoir des envois de Centrale-Santé, cliquez sur le lien ci-contre [Centrale-Santé arrêt envoi 2011](#) et acceptez toutes nos excuses. Il est inutile de vous préciser que n'ayant rien à vendre, nous n'avons aucun intérêt à vous envoyer des mails si vous ne le souhaitez plus !

IMPORTANT : En cas de demande de retrait, nous mettrons l'email dans la liste d'exclusion. Attention en cas de re-routage de votre adresse, merci de bien vérifier que l'email que vous nous demandez de retirer est bien celui qui correspond à l'adresse mail que nous avons utilisée.